

PROCES-VERBAL DE LA 52^{ème} ASSEMBLEE GENERALE du 19 mars 2016

Validé par le Comité directeur du 8 octobre 2016
Adopté lors de l'assemblée générale du 25 mars 2017

Hôtel IBIS - Paris Porte de Montreuil

Le 19 mars 2016, les membres mandatés de la Fédération Française de Course d'Orientation (FFCO) se sont réunis en assemblée générale.

L'assemblée générale est présidée par M. Michel EDIAR, assisté de M. Bernard MORTELLIER, Secrétaire général et de M. Mathieu LEMERCIER, Trésorier.

Mme Madeleine DIEUDONNE et M. Joël POULAIN sont désignés Secrétares de séances

Comité directeur

Michel EDIAR - Président, Bernard MORTELLIER - Secrétaire général, Madeleine DIEUDONNE - Secrétaire-générale adjointe, Mathieu LEMERCIER - Trésorier, Sandrine TAISSON - Trésorière-adjointe, Valérie BERGER-CAPBERN, Sylvine BROUTE, Hélène EDIAR, Vincent FREY, Laurent LAINE, Daniel POEDRAS, Joël POULAIN, Thierry VERMEERSCH (excusés : Chantal BURBAUD, Dominique ETIENNE, Etienne MOREY, Ludovic MAILLARD)

Responsables de commission

Catherine CHALOPIN, Michel CHARIAU, Patrick DESBREST, Alain GUILLON

Direction technique nationale

Marie-Violaine PALCAU (DTN)

Personnel fédéral : Hawa CAMARA, Nathalie MATTON, Gabrielle PARFAIT, Valérie SCHVARTZ

Commissaire aux comptes : Aymeric JAMET (cabinet Auréalys)

Expert-comptable : David GEOFFROY (Cabinet Sopreca)

Vérificateurs aux comptes : Christophe DODIN (Laurent MUNDT excusé)

Membres de la Commission de surveillance des opérations électorales

Daniel ROLLET, Daniel ANDRE, Evelyne CAMARROQUE, Carole DORLAC, Philippe L'HUILLIER

Membres de la Fédération invités

Jean-Paul TERS, Présidents d'honneur et Michel CHARIAU, Secrétaire général d'honneur

Candidats au Comité Directeur : Bernard DAHY

Auditeur libre présent : Roland DIEUDONNE (IF)

Ligues	Alsace (2)	Yves CARU, Jean-Luc PIERSON
	Aquitaine (4)	Mickaël PARZYCH, Michel PARZYCH, Irène PARZYCH, Marie BARRIERE
	Auvergne (1)	Evelyne CAMARROQUE
	Bourgogne (2)	Valentin PALCAU, Benjamin CLEMENT-AGONI
	Bretagne (1)	Joël LE COZ
	Centre (1)	Olivier BOISSEAU
	Champagne-Ardenne (-)	non-représentée
	Franche-Comté (-)	non-représentée
	Ile-de-France (5)	Dominique BRET, Alain GUILLON, Michel HUET, Jean-Claude CLAVAL, Christian LEGRAND
	Languedoc-Roussillon (1)	Esteban BOPP
	Limousin (-)	non-représentée
	Lorraine (3)	Eugénie MOREL, Karine BURDUCHE, Céline LEMERCIER
	Midi-Pyrénées (2)	Jean-Louis BLEIN, Patrick CAPBERN
	Nord-Pas-de-Calais (1)	Philippe L'HUILLIER
	Normandie (1)	Jean-Pierre CALANDOT
	Pays-de-la-Loire (1)	Etienne HAMEAU
	Picardie (1)	Bertrand PATURET
	Poitou-Charentes (1)	Carole DORLAC
	PACA (3)	Daniel ANDRE, Fabrice BALP, Philippe RIDEAU
	Rhône-Alpes (7)	Odile PERRIN, Jean-Claude RAGACHE, Jocelyne CHAUVE, Michel DEVRIEUX, Jean-Philippe STEFANINI, Christine RAUCOULES, Denise MANGUERO
	Membres associés (1)	Daniel ROLLET

9h30 : Ouverture de la 52^{ème} assemblée générale

Au 31 décembre 2015, la FFCO comptait 8772 licenciés autorisant statutairement 44 représentants détenant 181 voix plus un représentant du Collège des membres associés détenant 1 voix.

16 ligues sont présentes, le collège des membres associés est représenté, soit 35 représentants détenant 144 voix.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée générale peut valablement délibérer.

9h45, arrivée du représentant de la ligue Languedoc-Roussillon.

17 ligues sont présentes, soit 36 représentants détenant 149 voix.

10h45, arrivée de 2 représentantes de la ligue Rhône-Alpes, soit 38 représentants détenant 159 voix.

1. Proposition d'effectuer les votes à main levée par la Commission de surveillance des opérations électorales : rejetée.

2. Introduction

Michel EDIAR souhaite la bienvenue à l'ensemble des représentants

3. Procès-verbal de l'assemblée générale AG du 21 Mars 2015

Aucune observation n'est formulée

Vote 1 : Le procès-verbal de l'assemblée générale 2015 est adopté à l'unanimité.

4. Rapport moral du Président (Michel EDIAR)

Excellents résultats sportifs

Question de la ligue de Bretagne : Pourquoi ne pas avoir ajouté la semaine fédérale 2016 dans les évènements.

M. EDIAR : l'accent a été mis sur les nouveaux évènements.

5. Rapport de gestion du Trésorier (Mathieu LEMERCIER)

M. LEMERCIER remercie son adjointe Sandrine TAISSON, notre expert-comptable et notre DTN

Excédent 66000€ (6 % des dépenses, 20 jours de fonctionnement)

Optimisation concernant quelques hébergements et économie sur un stage (moins de coureurs que prévus sur quelques actions.)

Augmentation de la masse salariale

Licenciement de la femme de ménage (provision de 5000€ pour risque prudhommal)

6. Rapport de l'Expert-comptable M. David GEOFFROY

Excellente année.

Comparatif avec les chiffres depuis 10 ans : stabilité des recettes, mais avec un gros changement, en passant de 50 % de subventions publiques en 2008 à 30 % en 2015.

Peu d'endettement, un peu de trésorerie d'avance.

Questions :

- PACA : pas vraiment bonne gestion car la finalité n'est pas de mettre de l'argent de côté (30000€ supplémentaire des redevances fédérales) : demande l'abandon des redevances sur les organisations à skis et à VTT. Sur les courses fédérales, on valorise l'apport fédéral, qui n'apparaît pas dans les comptes FFCO.

M. LEMERCIER : l'excédent n'est pas si important ; bénévolat et frais des experts comptabilisés, à valoriser dans le budget.

M. GEOFFROY : voir les conventions : heures de bénévolat à faire apparaître en annexe (environ 3 personnes à temps plein)

- RA : mettre plus en avant la valeur financière à la valorisation du bénévolat. Belle amélioration de la présentation des comptes. Mieux prendre en charge des frais de bénévoles, de HN, des ligues pour la préparation du HN.

M. LEMERCIER : visibilité financière opaque sur les subventions à venir.

DTN : deux stages ont été surestimés en hébergement et transport (économie 18000€), permettant un excédent d'aides personnalisées de 4000€.

M. EDIAR : prospective fédérale : création d'un emploi demandée l'an dernier par RA, le souhait d'avoir un 4^e poste fédéral pérenne est maintenant envisageable. Dans les CR de CD, insister sur la création du nouveau site internet, l'outil actuel étant devenu obsolète : travail de 2 ans engagé (investissement de plusieurs dizaines de milliers d'euros)

- LO : les ligues avaient participé voici 15 ans au sauvetage de la FFCO. Au vu des résultats positifs depuis 5 ans, avec la réforme territoriale, peut-on envisager une politique de soutien aux ligues pour une meilleure structuration ?

M. LEMERCIER : une aide pérenne aux ligues va être étudiée.

- RA : souhaite une somme à abonder pour les jeunes pour lesquels la pratique du HN est chère.

DTN : une réforme du HN se profile pour 2017 avec une baisse importante du nombre de sportifs de HN, la FFCO aura probablement besoin d'aider d'avantage les sportifs en filière de HN (la relève).

M. CHARIAU : difficultés croissantes pour obtenir des subventions CNDS : une ligne « participation de la Fédération » à remplir : la FFCO doit se positionner.

Subventions FFCO directes actuelles d'environ 30000€ : vers écoles de CO, SLE, cartographie HN. Aussi création du site O'France...

- PI : baisse subvention CD 60 brutale de 50 % : importance d'avoir eu une réserve pour ne pas être en déficit

7. Rapport du Commissaire aux comptes M. Aymeric JANET (AUREALYS)

Sincérité et concordance des comptes et dans le rapport de gestion.

8. Rapport des vérificateurs aux comptes

Christophe DODIN et Laurent MUNDT ont procédé aux vérifications des opérations comptables et des différents livres, le 1 Mars 2016, en présence de Mathieu LEMERCIER et de Valérie SCHVARTZ : grande rigueur de classement, bon contrôle des dépenses, amélioration des demandes de remboursement.

Remarques : Signature des demandes à améliorer avec révision du règlement financier (allègement souhaitable). Nous aimerions être associés à cette révision.

Nous avons également relus les statuts : proposition de modifier l'article 9-4 des statuts (délégation des actes bancaires au trésorier et trésorier-adjoint, limités actuellement à 2500€) : proposition d'ôter cette limite (déjà augmentée lors de l'olympiade précédente), ainsi que d'éviter les limites de certains achats à 0.

M. EDIAR : vérifier les délégations de signatures (double signature obligatoire dès une certaine dépense).

M. GEOFFROY : trouver l'équilibre nécessaire, avec un auto-contrôle qui protège aussi les élus.

M. DODIN et M. EDIAR : double signature contrôlable ou une signature et une autorisation par courriel par exemple. Ils proposent de donner quitus au Trésorier pour la gestion des comptes de la FFCO.

Vote 2 : Rapport de gestion : 127 pour, 23 rejets, 9 blancs (150 exprimés) : **adopté**

Vote 3 : Affectation de l'excédent « Après prise en compte de l'excédent de 66 111 € pour l'exercice clos le 31/12/2015 et d'un report à nouveau créditeur de 128 310 €, formant un total affectable de 194 421 €, il est proposé de reporter à nouveau la totalité de cette somme. » : 120 pour, 37 rejets, 2 blancs (157 exprimés) : **adopté**

Vote 4 : Elections des vérificateurs aux comptes 2016

Christophe DODIN	154 voix	Elu
Laurent MUNDT	145 voix	Elu

9. Rapport d'activités (Bernard MORTELLIER)

Présence sur toutes les courses du groupe National et représentation sur les AG de ligue.

Commission Raids multisports : trophée national, promouvoir la qualité dans ces raids.

Questions :

- CE : non déclaration des cartes il n'y aura pas d'attribution de course du groupe national ; étudier la possibilité de ne mettre aucune course de l'organisme non déclarant au CN ?

Déclaration des cartes : délai de dépôt papier BNF

B. DAHY : envoi de la carte 1 mois avant la compétition auprès du secrétariat fédéral

Préalablement aux votes des rapports, la ligue RA prend la parole : RA votera contre le rapport moral du fait de certains dossiers non traités : déclarations de cartes / risque pour les raids multisports.

Remarque de la ligue PI : cette intervention est mal placée, pouvant influencer les votants.

Vote 5 : Rapport moral du Président : 116 pour, 32 rejets, 5 abstentions, 6 blancs (148 exprimés) : **adopté**

Vote 6 : Rapport d'activités du Secrétaire Général : 118 pour, 35 rejets, 1 nul, 5 blancs (153 exprimés) : **adopté**

Au vu de l'opposition de la plus grosse ligue, la séance est suspendue (10 minutes) pour réunion du Comité Directeur.

Retour du CD : Suite à l'intervention d'un représentant de la ligue Rhône-Alpes, avant le vote sur le rapport moral du Président, le Comité directeur remercie l'ensemble des représentants de leur vote favorable et maintient à l'unanimité la pleine confiance à son président.

Remarque de la ligue PACA : ce point a dépassé son importance, faisant partie des échanges normaux dans une AG.

10. Budgets 2016 et 2017 (Mathieu LEMERCIER)

Budget 2016 réactualisé : baisse de 25000€ de la subvention des CTS qui est désormais versée par le ministère directement et baisse de 15000€ du partenariat de l'équipementier. Coût du cabinet d'avocat (5000€ de procédure de licenciement et 5000€ prudhommale).

Budget prévisionnel 2017 : estimation de la baisse de 5,9 % de la subvention ministérielle, augmentation de 5 % des licenciés.

Questions :

- NO : manque aux budgets 2016 et 2017 une recherche de fonds auprès de partenaires autres que le Ministère et les licenciés.

M. EDIAR : Un essai a été fait avec un consultant entre 2010 et 2013, mais au bout de 3 ans de contrat sans aucun résultat, 20000 € ont été dépensés en pertes.

H. EDIAR : pas de personne disponible actuellement à la FFCO, cela demande beaucoup d'investissement dans la journée.

M. CHARIAU : Plusieurs partenariats ont été réalisés ces dernières décennies, mais pas faute de retour d'image suffisant au plan National (difficile dans notre sport), les partenaires n'ont pas poursuivi leur soutien.

- PACA : demande d'abandon des taxes fédérales pour CO à ski et CO à VTT.

Le CD, réuni hier soir, a décidé à l'unanimité d'appliquer une ristourne de 100 % des redevances fédérales sur les compétitions du groupe national de CO à ski à partir du 1^{er} Janvier 2017 (1200€ en 2015).

Pour la CO à VTT (9000€ de redevances en 2015) : mise en place d'une étude pour laquelle les commissions CO à VTT et finances vont être mandatées en 2016.

11. Proposition d'évolution sur les tarifs, résolutions financières (Mathieu LEMERCIER)

- Résolution 1 : Pass'découverte et Pass'découverte famille, limité niveau jaune

- Résolution 2 : Pass' Compet : sans limitation de niveau, tarif à 2 TB (1 TB organisateur + 0,5 TB ligue + 0,5 TB FFCO), Chronométrage si certificat médical.

- Résolution 3 : Pass'Event : sans limitation de niveau, tarif à 2 TB, pour la durée de l'évènement à étapes (1 TB FFCO + 0,5 TB ligue + 0,5 TB organisateur), Chronométrage si certificat médical.

Questions :

- PACA : Le tarif d'inscription à la compétition peut être le même pour les non-licenciés FFCO (quelle que soit leur nationalité) si le coût du Pass compét est intégré au coût de l'inscription par l'organisateur.

- MP : Favorable au Pass'Event, mais pas à ce tarif pour les non-licenciés notamment étrangers. Concurrence avec les pays étrangers. Certains organisateurs ne font pas payer la part pass et la prene à leur charge : souhait de revoir le taux FFCO à 0,5TB.

- BR : on devrait plutôt aller vers de la simplification que vers cette complexification.

- LR : l'organisateur met le prix qu'il veut, ce système paraît trop complexe avec des parts variables des taxes selon les types de pass.

D. ROLLET : Cela répond à une imprécision pour les non-licenciés.

- NM : pour les raids orientation, qui ne dépasse pas le niveau jaune, un Pass'découverte suffit.

- MP : problème pour les étrangers frontaliers qui viennent courir sur 1 seule course d'un WE

- RA : 5 Pass'compet revient à une licence

- AQ : Pass'compet à 12€ est trop élevé.

B. MORTELLIER : Parts prises en charge par certaines ligues, parfois avec cotisations clubs

- AQ : Nombre de Pass'compet : possibilité de vendre le Pass à 0,5 TB, le licencié est-il couvert ? Oui.

- RA : geste commercial de l'organisateur qui annonce 2TB, mais tarif réduit par l'organisateur.

Vote 7 : **Budget Prévisionnel 2017** : 158 pour, 1 rejet (159 exprimés) : **adopté**

Vote 8 : **1^{ère} résolution financière : Modification du pass'o en « pass'découverte » à partir du 1^{er} janvier 2017**
125 pour, 33 rejets, 1 abstention (158 exprimés) : **adoptée**

Vote 9 : **2^{ème} résolution financière : Création du « pass'compet » à partir du 1^{er} janvier 2017**
113 pour, 45 rejets, 1 blanc (158 exprimés) : **adoptée**

Vote 10 : **3^{ème} résolution financière : Création du « pass'event » Application immédiate**

Après échanges entre la ligue de Midi-Pyrénées et les élus, décision de modifier la répartition initialement prévue, nouvelle proposition : tarif fixé à 2 tb réparti comme suit : 0,5 tb pour la FFCO, 0,5 tb pour la ligue et 1 tb pour l'organisateur : 127 pour, 32 rejets (159 exprimés) : **adoptée**

Vote 11 : **4^{ème} résolution financière : baisse du taux de base (6 à 1) pour les licences « dirigeant » à partir du 1^{er} janvier 2017** : 136 pour, 21 rejets, 2 blancs (157 exprimés) : **adoptée**

Vote 12 : **5^{ème} résolution financière : baisse du taux de base (33 à 10) de l'adhésion « membre associé » application immédiate** : 149 pour, 10 rejets (159 exprimés) : **adoptée**

Vote 13 : **6^{ème} résolution financière : augmentation du taux de base 2018 à 6.09€ (159 exprimés) : 146 pour, 13 rejets : adoptée**

12. AG extraordinaire de mise à jour réglementaire des statuts

Echanges sur les propositions de modifications.

- Proposition de modification du titre de la Fédération : « Fédération Française de Course d'Orientation et autres sports d'orientation », les logos et sigle « FFCO » sont conservés.

Questions :

RA : ça ne change pas grand-chose, mais faudra-t-il faire la même chose au niveau des ligues ?

B. MORTELLIER : Oui, pour toutes les ligues, en profitant des fusions pour les nouvelles ligues.

13. Mise à jour du Règlement intérieur

Echanges sur les propositions de modifications.

- Selon l'article 63 de la loi n° 2014-873 du 04 août 2014, un minimum de 40% de places pour chacun des deux sexes doit être disponible au sein du Comité directeur.

Remarque de M. CHARIAU : En cas d'égalité de voix, le plus ancien est élu.

14. Candidature complémentaire au comité directeur

Présentation du candidat : Bernard DAHY

Intervention du DTN : au vu du Code de déontologie des CTS, de par son statut actuel de cadre de l'état en congés jusqu'à sa retraite, en cas d'élection, il ne pourra exercer son droit de vote lors des réunions du comité directeur qu'à partir du 1^{er} octobre 2016, date de sa retraite effective.

Vote 14 : **Modifications des statuts**

- **Titre de la Fédération** : 92 pour, 57 rejets, 2 abstentions, 8 blancs (149 exprimés)
rejeté (majorité qualifiée des 2/3 non atteinte)

- **Point 2 de l'article 7.1 - Composition, 3^{ème} alinéa** : 142 pour, 3 rejets, 2 abstentions, 12 blancs (145 exprimés)
adopté

- **Articles 1.2, 2.2, 5.1, 6, 7.2, 8.2, 10.1** : 152 pour, 5 rejets, 2 abstentions (157 exprimés) : **adoptés**

Vote 15 : **Modifications du Règlement Intérieur**

123 pour, 31 rejets, 5 blancs (154 exprimés) : **adoptées**

Vote 16 : **Candidature de Bernard DAHY** : 148 voix : **Elu au 1^{er} tour**

15. Rapport de la DTN

Marie-Violaine PALCAU présente le bilan de la DTN pour chacune des actions inscrites dans la convention d'objectifs 2014-2017 signée avec le Ministère des Sports.

Le plan de féminisation et le plan citoyen – sport ont été développés. Rappel des résultats HN.

Remarques :

- RA : WE RDE, très beaux terrains, mais déplacements longs, groupes très importants. Demande d'évolution du fonctionnement du réseau de développement des Espoirs.

16. Médical (Catherine CHALOPIN)

Information transmise sur la loi pour la modernisation de la santé : une simplification du certificat médical de non contre-indication a été étudiée par un groupe de travail, toutes les propositions de ce groupe n'ont pas été retenues et le texte final est paru au journal officiel le 26 janvier 2016 (article 219). Ce texte modifie le code du sport et prévoit :

- Un certificat médical de non contre-indication pour l'obtention de la licence reste obligatoire
 - La fréquence de ce certificat médical sera définie par décret
 - Le certificat médical délivré par le médecin pourra l'être pour le sport ou pour la discipline souhaitée, à l'exception de sports à risques qui seront défini par décret.
- Dès que les décrets seront parus, le règlement médical FFCO sera modifié.

La surveillance médicale réglementaire des SHN et des sportifs en accès au haut niveau va évoluer dans le sens d'un allègement. Pour les sportifs en liste espoir et « collectifs nationaux » la SMR sera à la charge de la fédération.

Question de la ligue AL sur le règlement de la surveillance médicale des compétitions : la problématique soulevée concerne le transfert de responsabilité vers le médecin, alors que l'obligation de moyens est de la responsabilité de l'organisateur. Le cahier des charges va être adapté.

17. Questions des ligues

- Alsace

1 : Suite aux réactions des chasseurs après les 3 jours de Pâques en Alsace en Avril 2015

. Sujet de la motion :

Publication des études d'impact de la CO sur le milieu naturel : faune et flore.

. Motivation :

Nous avons régulièrement des confrontations en particulier avec des chasseurs qui font pression sur les maires arguant qu'une CO perturbe trop le milieu naturel pour être autorisée sur leur secteur de chasse.

Leurs avis aussi négatifs que péremptoires ne sont pas objectivement motivés.

Nous avons pourtant un avantage sur eux : des études d'impact rigoureuses voire scientifiques ont été faites dans différents pays sur l'impact de la CO sur le milieu naturel. J'en retiens particulièrement 2 : celle de la fédération suisse de CO qui faisait plus de 300 pages en allemand et que j'ai confiée à Vincent Frey il y a une quinzaine d'année (mais ces données ne vieillissent pas) et celle faite lors du O Festival dont CO'mag s'est fait écho.

. Motion à proposer en AG :

Les études d'impact de la CO doivent être mises à la disposition des clubs.

Au minimum : le site de la FFCO doit comporter une page référençant les études faites avec si possible des liens vers celles-ci.

Réponse : ajouter une page études d'impact sur le site Internet (sera fait sous 2 mois). Souhait que les ligues fassent remonter leurs études d'impact

2 : Inscription aux courses

. En 2015, combien de clubs ou de structures fédérales ont eu recours au service payant (100 €) proposé par la FFCO, pour utiliser le site d'inscription en ligne, pour une course NON inscrite au CN ? La Fédération, ne pourrait-elle pas proposer ce service gratuitement ?

Réponse : non actuellement. A prendre en compte pour le nouveau site car charge manuelle de travail actuellement.

. Le site d'inscription en ligne de la FFCO, est-il conçu pour accueillir les inscriptions d'une manifestation internationale majeure, comme O France ? Si OUI, pourquoi les organisateurs de tels événements utilisent un autre site? Si NON, envisage-t-on une amélioration du site pour pallier à cet état de fait ? et quand?

Réponse : le site actuel n'est pas optimisé pour les courses à étapes. Il sera mis à jour avec le futur site internet de la fédération

3 : Gestion électronique des courses

Le règlement des compétitions, pour partie, n'est pas clair. Les habitudes de confusions sémantiques "SPORTIDENT" entraînent des questions d'application des règlements et d'arbitrage éventuel.

- En effet le "système SI" est un système de **chronométrage** société Sport Ident

- Le système de gestion pour ex: OE est un système de **gestion** de la société Sportsoftware

Le règlement des compétitions précise Article XIV.1.1 - Gestion électronique des courses : Toutes les manifestations de CO pédestre, CO à VTT et CO à ski inscrites au Classement National ou comptant pour un classement (manche de championnat de France ou classement en coupe de France) doivent "**être gérées avec un système électronique SPORTIdent**" de manière équitable (si utilisation de SI sans contact, prévoir l'équipement de tous les coureurs).

Proposition ASOPE :

- écrire ..."**être chronométré avec un système électronique SPORTIdent**"

Pour "le logiciel" de gestion des courses : qui induit, entre autres, la mise en ligne des résultats... Dans les divers documents il n'est question que de Sport Ident, ce qui est une confusion avec Sportsoftware (outre dans le RC FFCO, également dans le Mémento arbitrage: "comment exporter les résultats avec OE2003ouOE2010").

Proposition ASOPE :

Il serait utile (de faire) préciser dans les documents officiels, **afin d'éviter toute ambiguïté liée aux écrits avec une habitude "orale" pouvant être génératrice de "problèmes"** d'application et interprétation des règlements :

- La notion de **chronométrage (obligation SportIdent -"Boîtiers et puces ")**.

- **Et la notion logiciel de gestion qui peut suivant le système employé, impliquer des achats onéreux pour certaines associations + (Sportsoftware OE,OS..... obligatoires ?) + ou utilisation d'autre(s) logiciel(s) de gestion permettant la mise en ligne des résultats au Classement national FFCO autre que Sportsoftware (ex GECO, EResultsLite....) permise?** Actuellement il y a toujours confusion entre "chronométrage et gestion" dans le règlement des compétitions ...

Réponse : harmonisation des documents faite, détails à préciser

- Rhône-Alpes

1 : Quels sont les modalités et les engagements financiers de la FFCO sur la candidature Paris 2024 ? Est-il opportun d'engager la FFCO et son image dans cette candidature ?

Réponse : un chargé de mission bénévole va entrer au GIP pour promouvoir la CO (stratégie de l'IOF)

2 : Etait-il bien judicieux de maintenir la réunion des présidents de ligues au lendemain des attentats de novembre ? Lors de cette réunion (dite informelle) tous les sujets ont été traités et actés.

Quelles raisons du maintien de cette réunion ?

Des points importants ont été débattus, des décisions ont été prises, quelle en est la validité, alors que toutes les ligues n'étaient pas présentes ?

Réponse : Conférence des présidents de ligue maintenue dans les heures suivant les attentats du 13 Novembre, car 13 ligues sur 20 étaient arrivées sur place, mais devenue réunion informelle.

3 : Nous regrettons vivement de ne pas avoir eu connaissance des rapports d'activités des sous-commissions : CO à pied, Raids multisports, haut niveau, Quelles en sont les raisons ?

Réponse : Pas de CR de commission HN : Laurent LAINE, militaire en état d'urgence. Travaux avec la DTN.

Pas de CR de la commission CO à pied : sous-commission, intégrée à la commission pratiques sportives.

4 : Concernant le passage des balises de couleur, pourquoi la fédération n'a pas fourni une réponse argumentée et écrite à la proposition de LRACO pour l'évolution du dispositif, pourquoi la FFCO refuse qu'il y ait une autre façon d'attribuer les balises de couleur ?

La LRACO ne demande pas d'abroger le passage de balises de couleur actuel proposé par la FFCO, la ligue RA demande simplement que la proposition qu'elle fait (passage en contrôle continu) soit reconnue et validée.

Réponse : La commission jeunes confirme la pertinence de la formule actuelle. La proposition de la ligue RA a été analysée en commission jeunes, proposée et refusée lors d'une réunion du Comité directeur.

5 : Droit d'auteur : Quels sont les éléments ayant conduit la FFCO à ne plus considérer valable le code de la Propriété Intellectuelle ?

Protection des normes cartographiques : Peut-on connaître les raisons qui ont conduit la FFCO à déposer sous enveloppe Soleau toutes les normes cartographiques ?

L'enveloppe SOLEAU n'est pas un titre de propriété industrielle. Elle ne confère pas à son titulaire le droit de s'opposer à l'exploitation de sa création effectuée sans son consentement. De ce fait, quels sont les éléments qui permettent à la FFCO d'affirmer que "l'usage des normes cartographiques IOF et FFCO est réservé exclusivement aux structures déconcentrées de la FFCO (ligues, comités départementaux), à ses structures affiliées (clubs), et à ses licenciés et membres associés, tous à jour de leur cotisation annuelle." et que "L'utilisation des normes protégées au titre de la propriété intellectuelle en dehors des conditions ci-dessus peut entraîner un dépôt de plainte." ? Enfin, comment la FFCO entend-elle traiter la question de cette protection vis à vis des cartographes étrangers européens qui ont eu toute liberté d'utiliser librement les normes cartographiques de l'IOF et de travailler en France ?

Réponse : la FFCO a voulu protéger son savoir-faire et le patrimoine de ses adhérents face à des tiers non affiliés utilisant nos normes pour des utilisations concurrentes aux nôtres. Les cartographes étrangers seront invités à devenir membres associés, permettant de créer une liste de professionnels qui mise à disposition de l'ensemble de nos structures

JP. STEFANINI : la génération d'une carte n'étant pas automatique, il y a droits d'auteur et gestion de droits d'auteur patrimoniaux. Risque de pillage de nos cartes sans droits d'auteur. Nécessité de gestion des droits d'usage. Contrats types à utiliser avec les cartographes. L'ICOM 2016 étudiera les techniques de généralisation.

M. EDIAR : en préambule du règlement cartographique, possibilité de modifier le fichier informatique. Va rencontrer à nouveau JP. STEFANINI.

6 : Quel est aujourd'hui l'objectif en terme de développement de la politique menée par la FFCO vis-à-vis des raids multisports ?

Certains de nos clubs pouvant être affiliés à la fois à la FFCO et à la FRMN, comment la FFCO peut-elle imposer une étiquette FFCO à l'organisation d'événements multisports ?

Réponse : la FRMN est partie dans une stratégie de baisse du niveau technique au bénéfice du niveau physique. La FFCO, quant à elle, oriente ses raids vers plus de stratégie et de technicité (au moins 1 CO sur carte IOF).

Peut-on avoir des précisions sur la couverture, tant en terme d'assurance responsabilité civile pour les clubs FFCO organisateurs de manifestations multisports intégrant des disciplines éloignées de la Course d'orientation telles que le Canoë Kayak ou l'escalade, que sur l'assurance individuelle accident des participants à de telles épreuves dans le cadre de l'assurance actuelle fédérale ?

Réponse : Certains sports à risque devront s'assurer de façon complémentaire, avec dans certains cas un encadrement spécifique diplômé.

La pratique des raids n'est assurée que sur le territoire métropolitain.

7 : Pourquoi est-il proposé une séparation dans le classement CN sprint et CN forêt ? Et, ne serait-il pas préférable de parler de CN urbain et CN forêt ?

Réponse : pas de séparation CN sprint et CN forêt (une étude par simulation a été réalisée)

9 : Activité IOF de CO à VTT : Où en est-on de l'expérimentation des symboles de cyclabilité hors chemin introduit par la norme cartographique ISMTBO 2010? Il nous semble que lors de leur introduction il avait été évoqué deux années d'expérimentation. Les deux années d'essais sont largement passées. La France a-t-elle à ce jour fait un bilan de cette expérimentation et si oui, y a-t-il eu une remontée officielle auprès de la commission MTBO de l'IOF.

Réponse : l'IOF a émis une cartographie spécifique, qui vient d'être modifiée par la commission VTT la semaine dernière, et que la commission mapping va traiter (cyclabilité des chemins).

10 : Par rapport aux missions des cadres techniques, à quoi correspond les 31% du temps accordé par les CTN dans la partie développement ? Le recensement des cartes ne semble pas faire partie du développement.

En quoi et sur quelles actions précises les cadres techniques sont impliqués dans le développement de la course d'orientation? Sachant que l'essentiel du développement se fait à la base au sein des clubs et des comités départementaux.

Réponse : Par rapport aux missions des cadres techniques, à quoi correspond les 31% du temps accordé par les CTN dans la partie développement ? Résultat de la comptabilisation des actions de développement (dont réunions) sur le logiciel de gestion des CTS.

11 : Convention FFCO-UNSS : Où en sommes-nous aujourd'hui ? Dans quelles conditions et avec quel support peuvent participer à nos courses les jeunes licenciés UNSS ?...Il y a-t-il besoin d'un Pass'O ?

Réponse : les jeunes doivent présenter un certificat médical pour être chronométrés sans se voir délivrer de pass'o.

Constat : Pour la première fois il y a une diminution significative du nombre de courses qui apparaissent au Classement CN et une baisse importante du nombre de participants au CN, ce n'est pas bon signe !!!! ou alors ce Classement national ne répond pas à la demande ?

Réponse : Baisse des épreuves CN en 2015 (supérieure à 2013, hausse forte en 2014) des participants : vase communiquant entre épreuve Nationale ou épreuve CN.

En conclusion de cette Assemblée Générale, le Président remercie Gabrielle PARFAIT pour la qualité du dossier d'assemblée Générale et du PPT

18. L'AG 2017 aura lieu le 25 Mars et sera électorale.

Le Président remercie les participants et clôture l'AG à 18h.

Le Président
Michel EDIAR

Le Secrétaire Général
Bernard MORTELLIER

